ARTILLERIE A CHEVAL DE LA GARDE

1800-1815

ARMÉE FRANÇAISE — **PLANCHE N° 60**

L'arrêté du 7 Frimaire An VIII (28 Novembre 1799), créant une compagnie d'artillerie légère spécialement affectée à la Garde des Consuls et au service des pièces, est l'acte de naissance de l'artillerie à cheval de la Garde.

L'arrêté du 13 Nivôse An VIII (3 Janvier 1800), complétait son organisation et fixait son effectif à 110 hommes, officiers et sous-officiers compris, dont 40 canonniers de 1re classe et 52 de 2e classe.

Cette compagnie servait un train de 8 bouches à feu.

Son effectif fut augmenté par Arrêté du 21 Fructidor An VIII, (8 Septembre 1800), et porté à 157 hommes dont 80 canonniers de 1re classe et 40 de 2e classe, servant 12 bouches à feu.

Un escadron d'artillerie légère de deux compagnies avec un Etat-Major fut créé le 17 Ventôse An X (8 Mars 1802), chaque compagnie comptait 4 officiers et 85 hommes dont 32 canonniers de 1re classe et 36 de 2e classe.

Le 11 Brumaire An X (3 Novembre 1803), un arrêté organisait le matériel de l'artillerie de la Garde des Consuls en trois divisions et une de réserve. Chaque division comprenait 2 pièces de 6, 2 de 12 et 2 obusiers de 6 pouces avec 3 affûts de rechange, 12 caissons à munitions, 3 chariots et 2 forges. La réserve était composée de 15 caissons à cartouches d'infanterie, un caisson d'outils d'ouvriers, un d'ustensiles d'artifices, un de matières d'artifices, un d'outils tranchants, 4 chariots et 2 forges.

L'artillerie à cheval fut formée en régiment par Décret du 15 Avril 1806 et composée de trois escadrons de deux compagnies. Chaque compagnie était forte de 97 hommes dont 25 canonniers de 1re classe, 25 de 2e classe et 25 vélites.

Le Décret du 12 Avril 1808, créant dans la Garde un régiment d'artillerie à pied, réduisit à deux escadrons de 2 compagnies le régiment à cheval.

Le 13 Mars 1813, le régiment fut rétabli à 3 escadrons de 2 compagnies et à la fin de 1813 fut créée une compagnie à cheval de jeune garde.

Ces 7 compagnies ont été licenciées en Juillet 1814.

En 1815, la nouvelle Garde Impériale comprit 4 compagnies d'artillerie à cheval servant 4 batteries de 6 pièces.

L'habillement de l'artillerie de la Garde des Consuls est mal connu. Les seuls documents iconographiques que nous puissions utiliser sont les deux aquarelles du Général Lejeune, représentant les canonniers de 1re classe Herley et Jacquinet et exécutées au plus tôt en Août 1800, les groupes de canonniers figurant sur la « Bataille de Marengo » du même auteur datée de 1801 et enfin un canonnier peint par Hoffmann et publié en 1924 dans le « Carnet de la Sabretache ».

« L'Extrait du décompte des fournitures faites pour l'habillement, etc... de la Garde des Consuls » entre le 21 Avril et le 22 Septembre 1800, mentionne en plus des étoffes, beaucoup d'objets destinés à l'artillerie légère, 150 plumets, 159 sabretaches, 50 gibernes, porte-gibernes et ceinturons, 252 selles et 8 plumets de shakos pour canonniers, ou qui peuvent lui être attribués en raison de leur couleur rouge, galons de 24 lignes, tresse plate, ganse carrée, ganse ronde, soutache, glands de bonnets de police, aiguillettes, dragonnes, cordons de bonnets, glands pour bottes et glands pour schabraques.

Grâce à ces éléments, nous pouvons reconstituer les tenues portées en 1800 par les canonniers de la Garde, qui disposaient d'une tenue à la hussarde: dolman, ceinture-écharpe, culotte hongroise ou pantalon de cheval, colback de petites dimensions, giberne, ceinturon, sabre et sabretache, et d'un habit long avec aiguillettes et gilet tressé ou uni.

Ce sont ces deux tenues que Lejeune représente sur son tableau, mais la différence de coiffure que nous constatons, (les canonniers en habit sont en effet coiffés d'un bonnet à poil se rapprochant beaucoup de celui des grenadiers à cheval), nous fait supposer que les canonniers en habit pouvaient être plus spécialement rattachés à l'infanterie et ceux habillés à la hussarde, à la cavalerie.

La gouache de Hoffmann déjà citée montre ce même bonnet à poil et l'habit porté avec le gilet gansé, la culotte et les bottes à la hongroise.

L'extrait du décompte précité indique des shakos pour canonniers, mais nous nous représentons mal cette coiffure.

Devons-nous voir là des shakos recouverts de poils, c'est-à-dire des petits colbacks analogues à ceux que Lejeune donne sur son « Marengo », aux canonniers habillés à la hussarde.

Ou était-ce vraiment un shako en feutre noir à visière, muni d'une flamme rouge d'un côté, noire de l'autre, bordée et ornée d'entrelacs noirs, comme celui qui coiffe le canonnier Herley sur l'aquarelle de Lejeune et ressemble beaucoup au shako décrit au Journal Militaire, le 4 Brumaire An X?

Toutefois, le même décompte mentionne 500 shakos pour hussards, qui vraisemblablement ne sont autre chose que les colbacks destinés aux chasseurs de la Garde.

Lorsqu'en Septembre 1800, il fut décidé que le nouvel habillement des chasseurs serait à la hus-

La confection de ces objets était la même en 1807 et en 1813.

Le colback adopté sous le Consulat resta sans grandes modifications jusqu'à la fin de l'Empire. S'il eut une visière en 1801-1802, elle fut vite supprimée.

A l'origine son cordon était à deux brins, l'un simple et l'autre natté; par la suite le brin simple a subsisté (Henschel, Berka), puis disparut à son tour vers 1809; le cordon, alors réduit à sa plus simple expression, ne se composait plus que de deux raquettes terminées par des glands (fig. 17).

Le plumet était écarlate; la cocarde tricolore en tissu fut remplacée, au début de l'Empire, par une cocarde en chenille avec la lettre N brodée sur le centre bleu.

En campagne et en route, la flamme du colback était rentrée à l'intérieur et recouverte d'un rond en toile cirée.

Le chapeau porté depuis la création du corps en tenue de ville avec l'habit, le dolman seul ou la pelisse chaussée avait une ganse de cocarde, des marrons dans les cornes et des cordonnets écarlates. On lui ajoutait un plumet plus souple que celui du colback.

L'équipement était composé de la giberne, du porte-giberne, du ceinturon avec bélières et courroies de sabretache, de la sabretache et de la dragonne de sabre.

Toute la buffleterie entretenue en blanc était piquée sur les bords.

La giberne en cuir noir verni, avait la pattelette découpée en accolade, ornée d'abord d'une grenade, puis, après 1806, d'un aigle couronné posé sur deux canons, estampé en laiton.

Les garnitures de la banderole: boucle, passants, agrément et boutons doubles, celles du ceinturon: crochet, boucles et anneaux, étaient en laiton poli et bruni.

La sabretache de la Garde des Consuls, à grenade et légende fut remplacée au début de 1805, par un autre modèle de mêmes couleur et composition, ornée d'un aigle couronné et de deux canons croisés encadrés de feuillage, le tout brodé au naturel (fig. 18).

Cette sabretache, très décorative, mais coûteuse et fragile, fut remplacée vers 1811 par une sabretache dont l'attribut était en laiton estampé (fig. 19).

En route, elle était protégée par un étui en cuir noir uni dont nous trouvons la première mention en 1809. En 1812, il fut ajouté à l'étui un aigle couronné en laiton, vraisemblablement le même que celui de la Sabretache.

La dragonne en laine rouge fut remplacée en 1806 par une dragonne en buffle blanc, terminée par un gland rouge.

Les bottes à la hongroise eurent toujours la bordure et le gland écarlates et les éperons en fer bronzé.

Le sabre de cavalerie légère de la Garde fut mis en service en l'An XII (1803-1804) et remplaça progressivement le sabre de hussard.

Le harnachement à la hussarde avec schabraque en peau de mouton fut conservé par la troupe, comme harnachement de seconde tenue jusqu'en 1808.

Sous le Consulat, la selle à la hussarde à panneaux, quartiers en cuir avec porte-fers, pommeau et troussequin cerclés de laiton, fut progressivement mise en service.

La schabraque en drap bleu, liserée et galonnée de rouge, a toujours été ornée de grenades. Le galon de deux pouces (54 mm.) était par conséquent plus large d'un tiers, que celui utilisé habituellement dans les autres corps faisant usage de la schabraque à pointes (fig. 7).

Depuis 1801, le porte-manteau eut toujours ses extrémités liserées d'écarlate et un galon de même couleur sur les fonds (fig. 7).

Toujours en 1801, la têtière de bride reçut un soleil sur la croisette et conserva son croissant de sous-gorge et ses boucles en laiton; le mors eut des bossettes timbrées d'une grenade. Le même soleil ornait le poitrail de la selle.

Le filet ordinaire en cuir noir ainsi que la rêne était remplacé pour les parades par un filet en laine rouge. Bien que nous n'en trouvions pas trace officiellement avant 1808, il est possible qu'il ait été donné dès 1801 aux trompettes et aux sous-officiers, puis aux brigadiers utilisant la schabraque en drap.

Le harnachement de tête comprenait également le licol de parade, festonné d'écarlate sur ses bords et sa longe.

Les brigadiers recevaient les mêmes vêtements que les canonniers; on ajoutait sur les manches des dolmans, pelisses et habits, deux galons en laine aurore en forme de chevrons.

Les canonniers de première classe portaient sur la manche gauche seulement, les mêmes galons que les brigadiers. (Il y a lieu à ce sujet de corriger le texte de la planche 36, ces insignes ayant toujours été posés sur la manche gauche).

Les chevrons d'ancienneté étaient également en laine aurore.

Les canonniers qui entrèrent dans la composition du 3e escadron lors de la réorganisation de 1813, étaient appelés seconds canonniers.

Leur masse d'habillement étant très inférieure à celle des anciens, il ne leur fut fourni ni pelisse, ni habit, ni chapeau et ils reçurent une buffleterie moins coûteuse, non piquée sur les bords.

Toutefois, les cadres de cet escadron étaient de Vieille Garde.

La tenue des sous-officiers se différenciait de celle des brigadiers et canonniers par la qualité des étoffes, la passementerie et quelques particularités dont nous donnerons le détail.

Le dolman et la pelisse étaient garnis de cinq rangées de boutons; leur passementerie, tresse plate, ganse carrée, soutache, olive et cordon de pelisse, était mélangée d'un tiers d'or et de deux tiers en laine rouge. La pelisse était en outre bordée de marmotte ou de dos de renard.

La même proportion d'or et de laine se retrouvait dans les coulants, l'olive, le cordon et les glands de la ceinture, dans la tresse plate ornant la culotte, dans le bordé et le gland des bottes, les cordons, raquettes et glands du colback, la soutache et le gland de la flamme, enfin dans le galonnage du gilet tressé; ce dernier avait cinq rangées de boutons jaunes (fig. 8, 10, 13, 14 et 15).

L'habit à la chasseur avait ses grenades de retroussis en or; on lui ajoutait à gauche une aiguillette mélangée de un tiers d'or et de deux tiers de laine rouge, et à droite un trèfle en galon d'or doublé de rouge, ayant un disque rouge au centre de chaque boucle (fig. 20 et 21). Les passants d'épaules étaient-

sarde, l'évaluation du prix des effets indiquait le shako comme coiffure; or à notre connaissance, les chasseurs n'ont jamais eu d'autre coiffure que le colback ou shako à poils. Nous ignorons à quelle époque fut supprimé le bonnet à poil que Lejeune et Hoffmann donnent avec l'habit, mais il est vraisemblable qu'à la fin de 1800, les artilleurs reçurent tous la même coiffure et les mêmes vêtements.

En 1800, la tenue était la suivante: dolman bleu foncé à collet de même, parements en pointe écarlates, tresse de bordure, soutache d'encadrement et ganses carrés formant boutonnières sur la poitrine en laine rouge, trois rangées de 18 boutons jaunes, ceinture écarlate à coulants et cordon jaunes, gilet bleu bordé de rouge, garni de ganses carrées de même couleur et de 3 rangées de petits boutons jaunes, gilet bleu croisé à deux rangées de boutons, habit-long bleu, à collet et revers en pointe bleus, parements en pointe, retroussis, liserés du collet, des revers et des poches « à la Soubise » écarlates, grenades en drap bleu aux retroussis, boutons jaunes, trèfles et aiguillettes rouges, culotte hongroise bleue garnie d'une tresse plate et de nœuds hongrois rouges, pantalon de cheval bleu, basané, avec bandes de côté écarlates, garnies de boutons jaunes, colback noir étroit, muni d'une flamme longue, écarlate à gland de même couleur, cordon double sur le devant dont un brin natté et un simple, raquettes à droite, plumet et cocarde à gauche, ou bonnet à poil sans fond de couleur ni plaque, double cordon natté porté sur le derrière de la coiffure avec raquettes à droite, plumet et cocarde à gauche, sabretache bleue galonnée de rouge, avec au centre une grenade en laine jaune d'or, encadrée de feuillages brodés au naturel et surmontée d'une banderole blanche portant la légende « Garde des Consuls », ceinturon et banderole de giberne blancs non piqués, giberne noire à pattelette ornée d'une grenade en laiton, dragonne en laine rouge, sabre de hussard garni en laiton, harnachement à la hussarde avec selle en bois et schabraque en laine bordée d'écarlate, bride à boucles carrées et ornements en laiton, porte-manteau bleu à fonds galonnés de rouge.

En 1801, le colback devint plus volumineux sans que sa composition ait été modifiée. Il est toutefois possible qu'il ait été primitivement muni d'une visière.

Cette même année la tenue fut complétée par une pelisse en drap bleu, doublée en flanelle blanche, bordée d'agneau noir et garnie des mêmes tresses, ganses carrées, soutaches et boutons que le dolman. Une nouvelle buffleterie piquée sur les bords fut mise en service.

L'inventaire du magasin de l'An XI (1802-1803), mentionne l'existence de drap pour schabraques, sans en spécifier la couleur, et de glands de schabraques. Il est vraisemblable que c'était du drap bleu céleste, couleur affectée aux harnachements de grande et petite tenue des trompettes.

L'année suivante en l'An XII, il n'y a plus de glands de schabraques en magasin; par contre, nous trouvons des grenades en laine, mais cela ne prouve pas l'existence de schabraques de troupe, celles de petite tenue des trompettes ayant toujours eu le galon et l'attribut en laine.

Le 1er Vendémiaire An XIV (23 Septembre 1805), il existait en magasin 159 schabraques en drap pour canonniers, concurremment avec 25 schabraques à la hussarde en peau de mouton.

Ce nombre 159 est à retenir, car il est tout à fait en rapport avec celui des artificiers, canonniers de 1re et de 2e classe et maréchaux ferrants des deux compagnies qui était de 154 hommes.

Les schabraques en drap ornées de grenades semblent avoir été distribuées sous le Consulat aux sous-officiers et ensuite aux brigadiers, bien que nous n'en ayons pas trouvé la preuve. Nous sommes, par contre, à peu près certain que les schabraques en drap, d'abord utilisées pour les parades, ont été mises en service en 1806, dans tout le régiment et qu'en outre les canonniers utilisaient encore les anciennes schabraques en peau de mouton.

Ce n'est vraisemblablement qu'après la campagne de Pologne, qu'elles furent définitivement remplacées.

Jusqu'au licenciement de la Garde en 1814, les effets d'habillement ne subirent pas beaucoup de modifications et leur composition resta la même.

Le dolman et la pelisse des brigadiers et canonniers, n'eurent toujours que trois rangées de boutons, les devis de confection et l'iconographie contemporaine: Lejeune, Hoffmann, Martinet, Berka et l'ouvrage de Vernet et Lami, sont tous d'accord.

La ceinture-écharpe resta toujours composée d'un écheveau rouge garni de coulants, d'une olive et d'un cordon d'attache jaunes.

La pelisse se portait flottante sur l'épaule gauche, ou chaussée par dessus le gilet bleu, galonné et gansé de rouge et garni de trois rangées de 15 petits boutons, ou sur le gilet bleu, uni et croisé à deux rangées de boutons.

Les devis de Mai 1813 indiquent une petite quantité de drap rouge dans la confection du gilet uni, probablement pour en liserer les devants.

La culotte hongroise eut toujours un nœud hongrois aux ouvertures du pont et la même tresse sur les coutures latérales.

Le pantalon de cheval ne semble pas avoir varié et les devis de 1807 et de 1813 lui donnent la même composition. Il était bleu, garni de basane noire et avait de chaque côté une bande rouge, garnie de 18 boutons en cuivre.

En petite tenue, en route et en campagne quand l'ordre en était donné, les canonniers portaient l'habit long à la chasseur que nous avons déjà décrit. On lui ajoutait une aiguillette montée en trèfle placée sur l'épaule gauche et un trèfle en passementerie placé à droite; ces deux objets confectionnés en laine rouge étaient retenus par d'étroites brides en drap de même couleur.

La coupe de ce vêtement évolua comme dans les autres corps; il devint plus ajusté et ses basques furent raccourcies.

Il fut porté au cours des campagnes de Prusse et de Pologne avec le gilet gansé et la culotte hongroise, ou avec le gilet uni et le pantalon de cheval.

Les autres effets qui entraient dans l'habillement de l'Artillerie à cheval étaient la capote-manteau bleue à collet et rotonde de même couleur, croisant sur la poitrine et munie de deux rangées de 7 boutons, la veste d'écurie bleue à manches, garnie de deux rangées de boutons en os, le caracot à manches en drap bleu, servant pour l'instruction et les exercices, croisé sur la poitrine avec deux rangées de 7 boutons d'uniforme et deux petits à chaque manche, le bonnet de police bleu avec galon et grenade du turban, liserés et gland de la flamme en laine écarlate.

ils en drap rouge? C'est possible, car les devis ne mentionnent pas de galon particulier pour cet usage.

Tous les sous-officiers portaient le même uniforme et la même passementerie.

En petite tenue ils avaient une redingote bleue croisée sur la poitrine; il entrait dans sa confection 4 petits boutons pour les manches et 30 gros, dont deux aux épaules, 4 aux pattes de hanches et 24 sur la poitrine en deux rangées de 12 (fig. 8).

Leur chapeau avait la ganse de cocarde en or, les cordonnets et les marrons des cornes mélangés or et rouge; leur bonnet de police était le même que celui de la troupe.

La dragonne des sous-officiers, d'abord tout en passementerie or et rouge, fut remplacée en 1812 par la dragonne en buffle à gland mélangé d'or et de rouge; leur sabretache, encadrée d'un galon d'or « à la Soubise » dentelé, accompagné d'une soutache aurore bordée intérieurement d'un cordonnet en or, avait les mêmes ornements que celle de troupe avec quelques rehauts d'or: aigle brodé en or au passé, couronne impériale brodée en or, perles en argent sur fond aurore, canons brodés en laine couleur terre de Sienne brûlée claire, entourés d'un cordonnet en or, feuillage brodé au naturel avec tiges, glands, graines et nervures des feuilles en cordonnet d'or, foudres en or et flammes rouges, (d'après le seul exemplaire connu).

Après 1811, la sabretache des sous-officiers eut le même aigle métallique que celui de la troupe et le même étui.

En outre, leur giberne plus soignée, avait les fonds en laiton bruni; enfin pendant peu de temps, sous le Consulat, ils eurent un ceinturon étroit en cuir rouge, piqué d'or.

Jusqu'en 1810, la tenue de campagne fut variable. En 1805 et en 1809, les canonniers portaient la pelisse chaussée, sur le gilet uni ou gansé et en 1806-1807 l'habit long.

Après 1810, les campagnes ont été faites en dolman.

D'après une lettre du Général d'Aboville du 28 Septembre 1813, « les pelisses seront hors de « service sans avoir été portées. Il y en a 336 faites et restées en magasin depuis trois ou quatre ans. « Elles sont tellement mangées par les insectes, que maintenant, il serait peut-être difficile, en leur « faisant de grandes réparations, d'en mettre 200 en état d'être données aux canonniers »...

La Garde Impériale ayant été reconstituée en 1815, l'artillerie à cheval reçut des vêtements neufs avant d'entrer en campagne.

Le « Résumé des recettes et consommations faites en matières premières et effets confectionnés pendant les 2e et 3e trimestres de 1815 », nous apporte la preuve que la tenue à la hussarde ne fut pas confectionnée. Les canonniers reçurent des habits avec aiguillettes, des gilets gansés, des pantalons de cheval, des capotes-manteaux, des bonnets de police et des vestes d'écurie, des colbacks avec coiffes, cocardes et plumets, des porte-manteaux, des gibernes, porte-gibernes, ceinturons et dragonnes, des schabraques et des harnachements complets.

Un procès-verbal de licenciement mentionne effectivement des habits, aiguillettes, colbacks, effets d'équipement et de harnachement, laissés par les canonniers congédiés.

La taille des canonniers fixée à 5 pieds, 6 pouces en 1805 (1 m. 81) fut ramenée à 5 pieds 5 pouces (1 m. 78-1 m. 79) en 1811.

La robe des chevaux d'escadron de préférence foncée, baie ou noire, sous le Consulat et au début de l'Empire devint noire uniformément lors de l'organisation du régiment en 1806.

Une pièce d'archives du mois de Février 1812 indique en majorité la robe noir mal teint, puis viennent le noir franc, le noir jayet, le noir geai rubican et le noir franc zain.

Une compagnie de Jeune Garde fut formée à la fin de 1813.

Un état de distribution d'effets mentionne pour cette unité les objets suivants: surtout sans aiguillettes; gilet uni, capote-manteau, veste d'écurie, bonnet de police, pantalon de cheval, pantalon d'écurie, porte-manteau, shako avec cordon et pompon, couvre-shako, bottes, gants, ceinturon, porte-giberne, giberne et dragonne, schabraques en peau, selles en cuir, selles en bois, brides et accessoires.

Sans aucun doute, la buffleterie en usage dans cette compagnie était sans piqûre, du modèle de l'artillerie de la ligne.

Enfin, comme toutes les troupes à cheval de Jeune Garde, leur chevaux étaient de robes variées.

L. ROUSSELOT.
Membre de « La Sabretache ».

TABLE DES FIGURES

1 et 2. Canonniers de la Garde des Consuls, 1800.
3. Canonnier en tenue de campagne, 1812-1814.
4. Grande tenue pendant les campagnes de 1806-1807.
5. Tenue de parade sous l'Empire, avec la sabretache du second modèle.
6. Plaque de sabretache, réduite au 1/3e.
7. Harnachement avec filet de parade, réduit au 1/10e.
8. Sous-officier en redingote, 1806-1815.
9. Canonnier en grande tenue.
10. Sous-officier, tenue de route en habit.
11. Canonnier, tenue de ville en habit.
12. Bonnet de police.
13 et 14. Détail des ganses carrées, tresses plates et soutaches des sous-officiers. Grandeur réelle.
15. Pelisse de maréchal-des-logis.
16. Dolman de brigadier.
17. Colback.
18. Sabretache de troupe, premier modèle, 1805-1810.
19. Sabretache du second modèle, 1810-1814.
20. Trèfle d'habit de sous-officier.
21. Détail des aiguillettes de sous-officier.

L'échelle s'applique aux figures 13, 15 à 21.

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.